

SOS LH 53/22

3151
(1941)

ARCHIVES

Mise à voie unique d'une section de la ligne
La Ferté-Hauterive à Gannat.-

Lettre de la S.N.C.F. au M.T.P.
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.

15. 7.41 *unique*
29.10.41

Mise à voie unique d'une section de la ligne La Ferté-Hauterive à Gannat.-

Paris, le 29 octobre 1941

Direction Générale
des Transports

5ème Bureau

Région Sud-Est

COPIE

Ligne de La Ferté-Hauterive
à Gannat

Mise à voie unique

S.E. 3-1

LE SECRETAIRE D'ETAT

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français

Par lettre D. 3412/0 du 15 juillet 1941, vous m'avez
demandé l'autorisation de mettre à voie unique, sur une lon-
gueur de 32 km, la ligne de La Ferté-Hauterive à Gannat.

Les rails lourds et de grande longueur à provenir de
cette opération seraient utilisés pour un renouvellement de
rails compris au programme de 1941.

Après examen par les Services Economique et Technique
des Transports, j'autorise la mise à voie unique de la ligne
dont il s'agit.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur Général des Transports,

Signé : René CLAUDON.